

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - B2024/017516 - 2022 B 00034 - 908 874 936 - 909 UPCYCLING

Désignation de l'entreprise 909 UPCYCLING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 R PETRUS MAUSSIER

42000 SAINT-ETIENNE

Numéro SIRET * 9 0 8 8 7 4 9 3 6 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 2 4 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (0 0 0 0 0)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	4 310	241	4 069	
	Immobilisations corporelles *	028	030	500	144	356	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	4 810	385	4 425	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production *	050	052	24 364		24 364	
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances	068	070				
	Clients et comptes rattachés *						
	(2) Autres * (3)	072	074	3 579		3 579	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	6 723		6 723	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	34 666		34 666	
Total général (I+II)		110	112	39 476	385	39 091	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(1 882)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		1 118			
DETTES (G)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		3 271			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	1 700	1 967			
	Comptes courants d'associés	173		32 735			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		37 973			
	Total général (I + II + III)	180		39 091			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199					
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 810		
		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNÉE 2023 ou exercice du 05012022
Désignation de l'entreprise 909 UPCYCLING
Adresse B R PETRUS MAUSSIER 42000 SAINT-ETIENNE au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2023 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑫		- de l'exercice précédent ⑬	
Nom et qualité du signataire MOJA LEO GERANT		A SAINT-ETIENNE le 03/05/2024	
		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise 909 UPCYCLING

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2023

Exercice N-1 clos le 00 00 00

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

RÉINTÉGRATIONS

DÉDUCTIONS

DÉFICITS

Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires

Production vendue { biens services *

209

215

217

210

214

218

9 576

133

Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

18 853

Production immobilisée *

224

4 310

Subventions d'exploitation reçues

226

2 200

Autres produits

230

2 001

Total des produits d'exploitation hors T V A (I)

232

37 072

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

234

Variation de stock (marchandises) *

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)

238

22 625

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

240

(5 511)

Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)

242

14 220

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE) 243

244

115

Rémunérations du personnel

250

6 593

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

111

Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce) 255

254

385

Dotations aux provisions

256

Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) 259

(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) 260

262

401

Total des charges d'exploitation (II)

264

38 939

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

(1 867)

Produits financiers (III)

280

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges financières (V)

294

15

Charges exceptionnelles (VI)

(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)) 347

(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)) 348

300

Impôts sur les bénéfices (VII)

306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310

(1 882)

B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

1 882

Rémunérations et avantages personnels non déductibles

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles

322

Impôts et taxes non déductibles (cf. page 7 de la notice 2033 not)

324

Divers, dont intérêts excédentaires des opco-ets d'associés 247

330

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprise nouvelle (44 septies A) 986

Zone franche urbaine (44 septies A) 987

Zone de revitalisation urbaine (44 septies A) 127

138

Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies A) 981

Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989

Bassins d'emploi à dynamiser (art 44 bis octies) 991

(dont ZIFA NG (art 44 septies A)) 345

Investissements et souscriptions outre-mer 344

Citadins d'accompagnement (art 44 septies A) 346

346

Deduction exceptionnelle (art 39 décies) A B C D E F G

Zone d'investissement prioritaire (44 septies A) 993

993

992

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

354

1 882

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat

360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Définit col. 2

370

372

1 882

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412	4 310	414		416	4 310	4 310	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	500	444		446	500	500	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	4 810	494		496	4 810	4 810	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502	241	504		506	241	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	144	534		536	144	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	385	574		576	385	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *										
	Amortissements *										
	Valeur résiduelle										
	Prix de cession *										
	Plus ou moins-values										
	Court terme *	Long terme									
		19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧							
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 206 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise

909 UPCYCLING

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
-		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	1 882
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	1 882

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant les rubriques figurent dans la note en n° 2 (33-NOT))	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 943
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 359
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 05/01/2022		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		2	4
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée, ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NUT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 9 0 8 8 7 4 9 3 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 909 UPCYCLING

ADRESSE (voie) 8 R PETRUS MAUSSIER

CODE POSTAL 42000 VILLE SAINT-ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D' ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille COLL Prénom(s) ROMAIN

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 110195 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie RUE PETRUS MAUSSIER

Code postal 42000 Commune ST ETIENNE Pays France

Titre (2) M Nom de famille MOJA Prénom(s) LEO

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 040295 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FR

Adresse : N° 1007 Voie RUE DU CRET BEAUPLOMB

Code postal 42650 Commune ST JEAN BONNEFONDS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXES FISCALES

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Partie	Debit	Credit	Saldo
COMPTES D'ACTIF			
40920000 FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR			877.42
31/12/2023 REV AAR ECLAIR	642.22		
31/12/2023 REV AAR GLOBAL SOURCING	235.20		
44370000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR			2 000.00
31/12/2023 REV AIDE APPRENTI 4 MOIS	2 000.00		
COMPTES DE PASSIF			
45520000 FNP ET NON PARVENUES			2 500.00
31/12/2023 REV FNP RABOISSON		384.00	
31/12/2023 REV FNP RABOISSON		1 440.00	
31/12/2023 REV FNP AVOCAT		720.00	
31/12/2023 REV FNP COLISSIMO		147.14	
31/12/2023 REV FNP MDF OCTOBRE 2023 LEO		177.95	
45530000 CP A PAYER			150.00
31/12/2023 REV PROV CP APPRENTI		150.00	
45540000 CONTRIBUTIONS TNS A PAYER			34.00
31/12/2023 REV CONTRIBUTIONS TNS A PAYER LEO		27.00	
31/12/2023 REV SSI A PAYER LEO		2.00	
31/12/2023 REV COT TNS ROMAIN A PAYER		3.00	
31/12/2023 REV SSI A PAYER ROMAIN		4.00	

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	05012022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
909 UPCYCLING		8 R PETRUS MAUSSIER	
SIRET	9 0 8 8 7 4 9 3 6 0 0 0 1 0	42000 SAINT-ETIENNE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Achat, vente, articles de vêtements

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	1 882
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Autres dispositifs		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%.

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%.

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL LAURENT PROFFI 6 PLACE JAFILLET 42000 SAINT-ETIENNE Tél: 04 77 11 00 00			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 03/05/2024	Lieu: SAINT-ETIENNE
		Qualité et nom du signataire: GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature MOJALEO	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d			
Montant des distributions										e			
autres que celles visées en (a),										f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g			
										h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j			
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés , * SCA, associés gérants , * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités , * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8				
M COLL ROMAIN 8 RUE PETRUS MAUSSIER													
42000 ST ETIENNE			1 500										
M COLL ROMAIN 8 RUE PETRUS MAUSSIER													
42000 ST ETIENNE													
M MOJA LEO 1007 RUE DU CRET BEAUPLOMB													
42650 ST JEAN BONNEFONDS			1 500										
M MOJA LEO 1007 RUE DU CRET BEAUPLOMB													
42650 ST JEAN BONNEFONDS													
K DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %	15 %	19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

рабоisson



CONSEILS AUX ENTREPRISES & ASSOCIATIONS
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT

05 61 50 61 68

Tel : 06 13 50 61 68

909 UPCYCLING

8 R PETRUS MAUSSIER

42000 SAINT-ETIENNE

ETATS FINANCIERS

Exercice du 05/01/2022 au 31/12/2023



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF	2023		2022		2021	
	Montant	Liberté	Montant	Liberté	Montant	Liberté
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement	4 309.54	241.00	4 068.54		4 068.54	
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	500.00	144.00	356.00		356.00	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	5 511.00		5 511.00		5 511.00	
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	18 852.88		18 852.88		18 852.88	
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	3 579.16		3 579.16		3 579.16	
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	6 723.14		6 723.14		6 723.14	
Charges constatées d'avance (3)						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						

Certifié conforme

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Capital (Dont versé : 3 000)	3 000. 00		3 000. 00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières diverses	32 734. 80		32 734. 80	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 270. 58		3 270. 58	
Dettes fiscales et sociales	1 967. 28		1 967. 28	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance (1)				
Ecart de conversion passif (V)				

COMPTE DE RESULTAT

Description	Exercice N 2019/2020 (1)			Exercice N 2018/2019 (2)	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	9 575.63		9 575.63		9 575.63
Production vendue de biens					
Production vendue de services	132.90		132.90		132.90
Chiffre d'affaires NET	9 708.53		9 708.53		9 708.53
Production stockée			18 852.88		18 852.88
Production immobilisée			4 309.54		4 309.54
Subventions d'exploitation			2 200.00		2 200.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 000.00		2 000.00
Autres produits			0.91		0.91
Total des produits d'exploitation			24 363.33		24 363.33
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			22 624.50		22 624.50
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 511.00		5 511.00
Autres achats et charges externes *			14 220.28		14 220.28
Impôts, taxes et versements assimilés			114.74		114.74
Salaires et traitements			6 592.77		6 592.77
Charges sociales			111.35		111.35
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			385.00		385.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			401.13		401.13
Total des charges d'exploitation			43 054.68		43 054.68
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits différents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges différentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers			
Produits financiers de participations (3)			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)		15. 03	15. 03
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total			
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Total			
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Total			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
Total			

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

909 UPCYCLING

8 R PETRUS MAUSSIER

42000 SAINT-ETIENNE

ANNEXE DU 05/01/2022 AU 31/12/2023

SARL LAURENCE.CROPPI
6 PLACE CARNOT

42000 ST ETIENNE
0613506168

ANNEXE

Exercice du 05/01/2022 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice de la société d'une durée de 24 mois.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 05/01/2022 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			4 310
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			500
TOTAL			500
TOTAL GENERAL			4 810

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			4 310	4 310
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			500	500
TOTAL			500	500
TOTAL GENERAL			4 810	4 810

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL			241		241
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			144		144
TOTAL			144		144
TOTAL GENERAL			385		385
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	241				
Instal.techniques matériel outillage indus.	144				
TOTAL	144				
TOTAL GENERAL	385				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 05/01/2022 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	702	702	
Divers état et autres collectivités publiques	2 000	2 000	
Débiteurs divers	877	877	
TOTAL	3 579	3 579	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 271	3 271		
Personnel et comptes rattachés	186	186		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81	81		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 700	1 700		
Groupe et associés	32 735	12 735	20 000	
TOTAL	37 973	17 973	20 000	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	3 000			3 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 05/01/2022 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 877
Total	2 877

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 869
Dettes fiscales et sociales	186
Total	3 055

Charges et produits constatés d'avance

DOSSIER FISCAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	05012022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
909 UPCYCLING		8 R PETRUS MAUSSIÉ	
SIRET	9 0 8 8 7 4 9 3 6 0 0 0 1 0	42000 SAINT-ETIENNE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Achat, vente, articles de vêtements	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	1 882
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL LAURENCE CROCE 6 PLACE 42 Tél: 04 77 00 00 00		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date 03/05/2024
			Lieu SAINT-ETIENNE
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature MOJA LEO
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d			
Montant des distributions										e			
autres que celles visées en (a),										f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g			
										h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j			
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48 3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés , * SCA, associés gérants , * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités , * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S A R L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.				
M COLL ROMAIN 8 RUE PETRUS MAUSSIER													
42000 ST ETIENNE			1 500										
M COLL ROMAIN 8 RUE PETRUS MAUSSIER													
42000 ST ETIENNE													
M MOJA LEO 1007 RUE DU CRET BEAUPLOMB													
42650 ST JEAN BONNEFONDS			1 500										
M MOJA LEO 1007 RUE DU CRET BEAUPLOMB													
42650 ST JEAN BONNEFONDS													
K DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %	15 %	19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

Désignation de l'entreprise 909 UPCYCLING ANNÉE 2023 ou exercice du 05/01/2022
Adresse 8 R PETRUS MAUSSIER 42000 SAINT-ETIENNE au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ●								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ●)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ●)	Valeur des avantages en nature (v. notice ●)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ●)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ●)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ●)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ●)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ●		- de l'exercice 2023 ●	
- de l'exercice précédent ●		- de l'exercice précédent ●	
Nom et qualité du signataire MOJA LEO GERANT		A SAINT-ETIENNE le 03/05/2024	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise 909 UPCYCLING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 R PETRUS MAUSSIER

42000 SAINT-ETIENNE

Numéro SIRET * 9 0 8 8 7 4 9 3 6 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 2 4; Durée de l'exercice précédent * 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

REVENUS

				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]		Exercice N-1 clos le [0 0 0 0 0]	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014	4 310	016	241	4 069	
	Immobilisations corporelles *	028	500	030	144	356	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	4 810	048	385	4 425	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	24 364	052		24 364	
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	3 579	074		3 579	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 723	086		6 723	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	34 666	098		34 666	
Total général (I+II)		110	39 476	112	385	39 091	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	3 000		
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126			
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	(1 882)		
Subventions d'investissement				137			
Provisions réglementées				140			
Total I				142	1 118		
Provisions pour risques et charges				154			
Emprunts et dettes assimilées				156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés				166	3 271		
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	1 700		
Comptes courants d'associés				173	32 735		
Autres dettes				175			
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	37 973		
Total général (I + II + III)				180	39 091		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 810	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		909 UPCYCLING		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 3			
				Exercice N-1 clos le			
				0 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209	210	9 576		
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	133		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	18 853		
	Production immobilisée *			224	4 310		
	Subventions d'exploitation reçues			226	2 200		
	Autres produits			230	2 001		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	37 072		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	22 625	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(5 511)	
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	14 220	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)				243	115	
	Rémunérations du personnel				250	6 593	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	111	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)				255	385	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)				259	401	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	38 939	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 867)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))				347		
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))				348		
	Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 882)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	1 882	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers, dont intérêts excédentaires des optés-ets d'associés				247		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OIJC				248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Deductions	Entreprise nouvelles (art. 44 septies)	986	Zone franche urbaine (art. 44 octies A)	987	Zone de revitalisation urbaine (art. 44 septies B)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (art. 44 septies A)	989	Bassins d'emploi et redynamisme (art. 44 septies B)	991	
	Investissements outre-mer	345	Investissements outre-mer	344	Circuits de commerce et d'importation de biens	346	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 octies) A B C D E F G				Zone de développement économique (art. 44 septies B)	993	350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	1 882
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	1 882

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412	4 310	414		416	4 310	416	4 310		4 310
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	500	444		446	500	446	500		500
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490		492	4 810	494		496	4 810	496	4 810		4 810

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502	241	504		506	241
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532	144	534		536	144
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
TOTAL				570		572	385	574		576	385

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS. 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
9													
10													
TOTAL 578		500	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise 909 UPCYCLING

Neant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	683	
Autres immobilisations incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques matériel et outillage	730	735	
Inst. générales agenc. am. divers	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 8 - 9 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	
				870	1 882

III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin							325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 33-N01)							380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	1 943	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	5 359	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 05/01/2022		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		2	4
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 126.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-MDT-SD § Cotisation foncière des entreprises, qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 0 8 8 7 4 9 3 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 909 UPCYCLING

ADRESSE (voie) 8 R PETRUS MAUSSIER

CODE POSTAL 42000

VILLE

SAINT-ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille COLL Prénom(s) ROMAIN

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 110195 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie RUE PETRUS MAUSSIER

Code postal 42000 Commune ST ETIENNE Pays France

Titre (2) M Nom de famille MOJA Prénom(s) LEO

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 040295 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FR

Adresse : N° 1007 Voie RUE DU CRET BEAUPLOMB

Code postal 42650 Commune ST JEAN BONNEFONDS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXES FISCALES

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Relevé de l'exercice	2023	2022	2021
COMPTES D'ACTIF			
40990000 FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR			877.42
31/12/2023 REV AAR BCLAIR	642.22		
31/12/2023 REV AAR GLOBAL SOURCING	235.20		
44300000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR			2 000.00
31/12/2023 REV AIDE APPRENTI 4 MOIS	2 000.00		
COMPTES DE PASSIF			
47300000 FNP RABOLISSON			2 440.00
31/12/2023 REV FNP RABOLISSON	384.00		
31/12/2023 REV FNP RABOLISSON	1 440.00		
31/12/2023 REV FNP AVOCAT	720.00		
31/12/2023 REV FNP COLISSIMO	147.14		
31/12/2023 REV FNP NDF OCTOBRE 2023 LEO	177.95		
47300000 CP APPRENTI			150.00
31/12/2023 REV PROV CP APPRENTI	150.00		
47300000 COTISATIONS TNS A PAYER			35.00
31/12/2023 REV COTISATIONS TNS A PAYER LEO	27.00		
31/12/2023 REV SSI A PAYER LEO	2.00		
31/12/2023 REV COT TNS ROMAIN A PAYER	3.00		
31/12/2023 REV SSI A APER ROMAIN	4.00		

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

NEANT

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : 909 UPCYCLING

31/12/2023

[illegible]

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PREMIÈRE RÉOLUTION – AUTORISATION D'UN FINANCEMENT BANCAIRE

L'assemblée des Associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

Vote : 2 voix pour ; 0 contre ; 0 abstentions

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les associés décident l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

- Résultat de l'exercice : -1 882 Euros (Déficits de l'exercice)
- Affectation :
 - 0 Euro est affecté à un compte de réserve ;
 - 0 Euro est distribué en dividendes aux associés ;
 - 1 882 Euros sont reportés à nouveau débiteur.

Vote : 2 voix pour ; 0 contre ; 0 abstentions

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – QUITUS AUX CO-GÉRANTS

L'Assemblée donne quitus entier et définitif aux co-gérants pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2023.

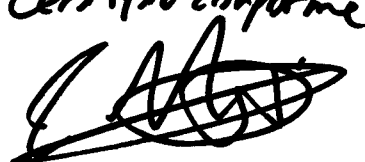
Vote : 2 voix pour ; 0 contre ; 0 abstentions

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20:10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Le Co-gérant
Romain Coll

Certifié conforme


Le Co-gérant
Léo Moja

Certifié conforme


PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES 2022-2023

Le 21 novembre 2024, à 19:09
À Saint-Étienne,

Les associés de la Société à responsabilité limitée **909 UPCYCLING** se sont réunis au 8 rue Pétrus Maussier, 42000 SAINT-ETIENNE, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite par un des Co-gérants et adressée par lettre transmise par courriel.

L'Assemblée générale est présidée par Romain Coll, ci-après désigné le "Président de séance", en sa qualité de Co-gérant.

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Lecture et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus aux co-gérants ;
- Questions diverses.

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- Bilan, compte de résultat, annexe et liasse fiscale
- Compte rendu du rendez-vous comptable du 16 mai 2024 pour la clôture de l'exercice comptable 2022-2023

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée. Les co-gérants procèdent à la présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023. Après avoir pris connaissance des documents, la discussion générale est ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.



Immeuble Eden Roc
6 Place Carnot
42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 06 13 50 61 68
laurence.raboisson@raboisson.com

SARL 909 UPCYCLING

**8 Rue Petrus Maussier
42 000 SAINT-ETIENNE**

Attestation d'absence d'entreprise en difficulté

En notre qualité d'expert-comptable de la société 909 UPCYCLING (siret 90887493600010), situé 8 Rue Petrus Maussier à Saint-Etienne dont messieurs MOJA Léo et COLL Romain sont les gérants depuis le 5 janvier 2022, date de création de la société, et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur l'absence d'entreprise en difficulté.

Nous attestons que :

- L'entreprise n'est pas en difficulté au sens des lignes directrices et des règlements de la Commission Européenne en vigueur,
- L'entreprise n'a pas fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure collective.

Cette attestation est établie dans le cadre du prêt d'honneur du Réseau Entreprendre.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau raisonnable.

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- Examen de la correcte application des règles et principes comptables applicables en France.

A Saint-Etienne, le 06 mai 2024

Laurence RABOISSON CROPPI

